

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 43 (1986)
Heft: 8

Artikel: Constructions sportives et sécurité
Autor: Fleischmann, Theo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Constructions sportives et sécurité

Theo Fleischmann, section des installations de sport (EFGS)

Traduction: Yves Jeannotat

La catastrophe d'Uster est liée à un problème technique de construction. On ne peut en aucune manière la mettre en relation avec le sport, ni avec sa pratique. Les milieux susceptibles de réduire à un minimum absolu les risques de pareils accidents n'ont pas tardé à réagir: en 1985 déjà, la SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes) a publié une notice sur l'entretien à apporter aux ouvrages en béton et les mesures à prendre pour éviter toute catastrophe. Il faut donc exclure ce cas des réflexions qui suivent.

Strasbourg: 22 janvier 1986

Le «Comité pour le développement du sport», du Conseil de l'Europe, est également entré en action. Au mois de janvier dernier, il a convoqué un groupe d'experts, le chargeant d'étudier les problèmes de la sécurité des spectateurs lors de manifestations sportives. Monsieur R. Kramer, du Ministère de la santé et de la culture des Pays-Bas, désigné au poste de président, a accueilli des représentants de dix nations européennes, de même que deux délégués de l'UEFA (Union européenne de football association). Il est intéressant de relever que, à côté des spécialistes de la construction d'installations sportives, de très nombreux membres des ministères de justice et police avaient tenu à honorer cette réunion de leur présence.

A tour de rôle, les porte-parole des différentes nations présentèrent, par le biais de rapports succincts, le contenu des activités projetées ou ayant eu lieu dans leurs pays. Certains, on a pu s'en rendre compte, ont su réagir avec une grande promptitude. Voici quelques exemples particulièrement significatifs de mesures prises:

- Adaptation des normes et des directives de construction
- Prescriptions relatives à la prévention des incendies beaucoup plus sévères

- Contrôle accru d'application des directives
- Etablissement de listes de pointage et de manuels pour les organisateurs
- Amélioration des conditions permettant une bonne collaboration entre les organisateurs et la police.

La discussion portant sur les possibilités de prendre des mesures unifiées au niveau européen a assez rapidement abouti à des résultats concrets. Voici les principaux:

- Les problèmes relatifs à la construction ne doivent pas être traités séparément des aspects sociaux qui s'y rapportent.
- Une attention toute particulière doit être accordée au contrôle.
- Il n'est pas approprié d'établir des directives ou de prendre des mesures d'envergure européenne, les différences architecturales et raciales de même que les variations de mentalité étant par trop marquées d'un endroit à l'autre.
- L'information réciproque, par contre, doit être intensifiée au maximum, le secrétariat général du Conseil de l'Europe servant, en l'occurrence, de centre de transmission.

Et en Suisse?

La Commission de l'Association suisse du sport (ASS) pour le fair play lutte avec ardeur pour «un sport sans violence». Au mois d'octobre 1985, à Fürigen, elle a consacré un séminaire de trois jours à ce sujet. Le contenu des exposés qui y furent présentés et des discussions qui les entourèrent a été fixé dans un rapport présenté à la presse et aux milieux intéressés le 13 mai 1986. Ce document est fort intéressant, disons-le d'emblée, mais il faut le feuilleter longuement avant d'y découvrir la liste des problèmes qui concernent la construction des installations, même si ce sont eux, très probablement, les plus importants!

Installations

- Installations et équipements du stade:
 - les clôtures sont souvent insuffisantes
 - accès sans possibilité de canaliser la foule.
- L'espace entre l'entrée et l'accès aux tribunes est souvent insuffisant, la visibilité mauvaise, l'éclairage et la sonorisation insuffisants.
- Les différents secteurs ne sont fréquemment pas séparés:
 - ou trop peu séparés
 - ou de façon trop standardisée.
- Il n'y a pas de couloirs de secours.
- Les toilettes sont en nombre insuffisant.
- La dimension des entrées et des sorties des tribunes est trop faible et les espaces d'attente trop petits.

Autres installations

- Il y a souvent trop peu de guichets de vente, de sorte que l'on se rue, au dernier moment, pour obtenir son billet.
- Le nombre des toilettes mobiles dans le périmètre du stade et sur les parkings est insuffisant.
- Des chantiers avec matériaux de construction divers avoisinent trop souvent le stade.
- On éclairera le parc des autocars.
- Il convient de flécher les différents parcours d'accès.

La commission d'experts pour les questions de constructions sportives a sans doute eu raison de charger, lors de sa dernière séance, un groupe de travail d'analyser les problèmes relatifs à la sécurité en rapport avec les constructions sportives, et de lui demander de proposer un train de mesures fonctionnelles et efficaces à prendre. Elle a aussi jeté une passerelle en direction de l'ASS. Le fait que des représentants de la Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFG) et de l'ASS acceptent de travailler ensemble dans un même groupe est un gage d'efficacité. Il faut espérer que des résultats concrets permettront de vérifier très rapidement l'exactitude de cette affirmation. ■